

TRACE EN 2002 : *Élargissement du programme d'accompagnement et expérimentation de la Bourse d'Accès à l'Emploi*

Mis en place en 1998, le programme TRACE a connu trois orientations nouvelles, introduites par la seconde loi de lutte contre les exclusions de 2001 : une augmentation des entrées, la mise en œuvre d'un volet « élargissement » permettant la prise en charge de jeunes en rupture sociale, la création à titre expérimental de la Bourse d'Accès à l'Emploi (BAE). Les entrées ont donc augmenté l'année dernière, touchant davantage les jeunes femmes et les diplômés. Près de 700 jeunes ont été pris en charge dans le cadre du volet élargissement, et 51 000 ont bénéficié au moins une fois de la BAE.

Le programme Trajet d'accès à l'emploi (TRACE) a été créé en 1998 par la première loi de lutte contre les exclusions. S'adressant aux jeunes les plus en difficulté, il vise une insertion durable dans l'emploi grâce à un accompagnement renforcé et personnalisé de dix-huit mois et à la mobilisation des actions de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le second programme de lutte contre les exclusions, adopté en 2001, introduit trois éléments nouveaux :

- l'augmentation significative des entrées avec un objectif de 98 000 pour l'année 2002, contre 60 000 les années précédentes ;
- la possibilité d'une prise en charge de 10 000 jeunes en rupture sociale durant six mois supplémentaires par de nouveaux opérateurs spécialisés (volet « élargissement », encadré 1) ;
- la création pour un an d'une Bourse d'Accès à l'Emploi (BAE) durant les périodes où le jeune ne perçoit aucun revenu (encadré 2).

TRACE s'adresse de plus en plus à des jeunes femmes

En 2002, près de 90 000 jeunes ont intégré le dispositif TRACE et environ 110 000 bénéficiaient en décembre 2002 de l'accompagnement qu'il offre.

Les jeunes nouvellement bénéficiaires sont principalement des femmes (53,2 %), plus encore que l'an passé, dans la suite d'un mouvement amorcé dès le début du dispositif où elles étaient minoritaires (48,3 %).

Le niveau de formation des filles étant plus élevé, les jeunes de niveau bac et plus sont en outre sans cesse plus nombreux parmi les entrants : 13,0 % en 2002, contre 7,3 % en 2001, 6,4 % en 2000, 3,8 % en 1999 (tableau 1).

Tableau 1
Des filles plus diplômées que les garçons

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Total
Niveau IV et plus.	8,3	17,1	13,0
Niveau V	32,9	39,7	36,5
Niveau Vbis	32,8	27,8	30,1
Niveau VI	26,0	15,4	20,4
Total.	100,0	100,0	100,0

Champ : Jeunes entrés en 2002.

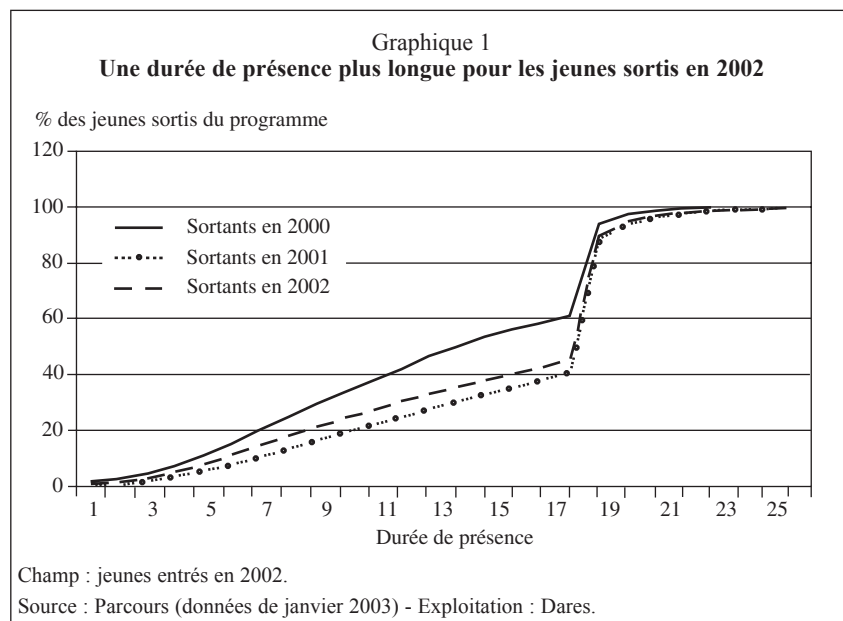
Source : Parcours (données de janvier 2003) - Exploitation : Dares.

Mis en place depuis cinq ans, ce dispositif s'adresse aujourd'hui à des jeunes connus par le réseau d'accueil, d'information et d'orientation depuis moins longtemps que lors des premières années d'application. 63 % des jeunes entrés en 2002 fréquentaient, en effet, une mission locale ou une PAIO depuis moins d'un an, contre 42 % de ceux entrés en 1999.

Un jeune sur deux bénéficie d'au moins un entretien par mois

En 2002, deux jeunes sur cinq sortent du programme avant 18 mois (durée maximale du dispositif), le plus souvent parce qu'ils ont trouvé un emploi. Ils étaient trois sur cinq en 2000, sans doute en raison de la meilleure conjoncture économique de l'époque (graphique 1).

La moitié des jeunes a bénéficié d'au moins un entretien par mois durant la période d'accompagnement spécifique au programme TRACE, et un sur dix a été



reçu trois fois par mois. Parmi ceux qui n'ont pas eu d'entretien en face à face avec un conseiller, trois sur quatre ont conservé un contact au moins mensuel (téléphone, courrier, ...).

Au total, la moitié des jeunes a bénéficié de plus de 20 contacts au cours de sa période d'accompagnement dans le programme TRACE dont une douzaine est constituée d'entretiens. Pour un jeune sur dix, le nombre d'entretiens atteint 40.

Plus du tiers des jeunes accèdent à un emploi durant leur période d'accompagnement

69 % des jeunes accèdent à un ou plusieurs emplois pendant leur passage dans le dispositif TRACE. La moitié d'entre eux a occupé un seul emploi, un quart deux emplois et 5 % plus de cinq, qui sont, dans ce cas, le plus souvent, des contrats d'intérim ou à durée déterminée de quelques jours s'enchaînant les uns aux autres.

Tableau 2
Deux mois et demi pour accéder à un CES, trois mois et demi pour un CDI

Premier emploi occupé après l'entrée en TRACE	Part	Temps d'accès pour la moitié des jeunes (médiane)
	En %	En jours
CDI à temps complet	7,2	106
CDI à temps partiel	3,8	96
CDD à temps complet	21,2	101
CDD à temps partiel	5,1	94
CDD saisonnier	7,5	107
Mission d'intérim	15,1	96
Contrat Emploi-Solidarité (CES)	23,0	79
Contrat d'apprentissage	4,8	95
Contrat de qualification	3,9	109
Autres contrats aidés	5,1	90
Autres contrats	3,3	85
Ensemble	100,0	94

Champ : Jeunes ayant accédé à un emploi durant le programme TRACE.

Source : Parcours (données de janvier 2003) - Exploitation : Dares.

Le premier emploi occupé après l'entrée en TRACE est souvent un contrat à durée déterminée (34 %), un Contrat Emploi-Solidarité (23 %) ou une mission d'intérim (15 %) (tableau 2). Le temps d'accès à un emploi est de l'ordre de trois mois après l'entrée en dispositif. Il est, en général, plus long pour les contrats de droit commun, surtout à temps complet, que pour les emplois aidés (exception faite du contrat de qualification).

Deux jeunes sur cinq entreprennent une formation durant leur période d'accompagnement. Pour la moitié d'entre eux, la première a lieu un peu plus de deux mois après l'entrée dans le dispositif. Dans trois cas sur dix, elle est suivie d'autres épisodes.

Une augmentation des sorties vers le chômage liée à la mauvaise conjoncture

Entre 2000 et 2002, les chances d'être en emploi à la sortie du dispositif TRACE diminuent sensiblement, passant de 50 à 43 % tandis que le risque d'être au chô-

mage progresse de 37 à 42 % (tableau 3). Cette dégradation est à mettre en relation avec le retournement de conjoncture intervenu à la mi-2001, qui s'est traduit par une réduction des opportunités d'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes peu ou pas qualifiés.

Stéphanie MAS (DARES).

Tableau 3
Des sorties vers l'emploi moins nombreuses en 2002

En pourcentage

Cohortes de jeunes sortis en...	2000	2001	2002
Emploi	50,5	46,3	43,1
<i>Emploi classique</i>	31,5	30,8	28,4
<i>Emploi aidé</i>	9,7	8,8	8,2
<i>Alternance</i>	9,3	6,7	6,5
Formation.....	4,5	6,5	6,8
Chômage.....	37,0	39,6	42,2
Inactivité.....	8,0	7,6	7,9
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : Ensemble des jeunes sortant dont la situation à la sortie est connue (92 % des situations pour la cohorte sortie en 2000 et en 2001, 90 % pour celle sortie en 2002).

Source : Parcours (données de janvier 2003) - Exploitation : Dares.

Encadré 1

L'ÉLARGISSEMENT DU PROGRAMME TRACE

L'élargissement du programme TRACE vise à remédier aux difficultés qu'éprouvent certains jeunes confrontés à de très grandes difficultés à accéder à ce dispositif parce qu'ils sont très éloignés de l'emploi et ne fréquentent pas ou peu les institutions telles que le réseau des missions locales et PAIO.

Même si l'élargissement du programme à des jeunes en rupture sociale a été annoncé en décembre 2001, les modalités précises de désignation du public, des opérateurs et du contenu spécifique de ce volet de six mois supplémentaires n'ont été définies qu'en mai 2002. Elles sont les suivantes :

L'accompagnement de ces jeunes durant la première période de six mois du programme TRACE est confié à des opérateurs externes, conventionnés par les Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) et désignés en collaboration avec les Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

« Cette première phase doit permettre la réalisation d'un travail de restauration de l'image de soi autour d'un projet personnel et la mise en place des outils pour stabiliser les jeunes dans un projet d'hébergement et de logement. À l'issue de cette étape, le jeune devra être stabilisé dans un lieu de vie, avoir engagé une démarche d'approche de l'emploi, avoir réalisé des démarches nécessaires en matière de santé (ouverture de droits, consultations, bilans...) et établi des liens avec la structure qui prendra le relais de l'accompagnement » à l'issue de ces six premiers mois.

En raison des instructions tardives et de la nécessité d'établir des conventions avec des opérateurs spécifiques, la mise en œuvre effective de ce volet n'a réellement débuté qu'en septembre 2002 dans neuf régions (1). Dans les autres, l'ensemble des moyens financiers avait déjà été affecté auprès d'opérateurs externes accompagnant des jeunes inscrits dans le cadre d'un programme TRACE « classique ».

Près de 700 jeunes sont entrés en TRACE en 2002 par le biais de ce volet spécifique. Il s'agit aux deux tiers d'hommes, plus jeunes que l'ensemble des entrants de la même année et plus fréquemment sans formation (cf. tableau). Ils sont quatre fois plus nombreux à vivre en foyer ou dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). La quasi-totalité est à la recherche d'un emploi au moment de son entrée, peu percevaient une indemnisation et plus du tiers n'était pas connu du réseau.

Caractéristiques à l'entrée des jeunes bénéficiant du volet élargissement

En pourcentage

Entrants en TRACE en 2002	Sexe		Classe d'âge			Niveau de formation			
	Hommes	Femmes	16-17 ans	18-21 ans	22-25 ans	IV et plus	V	V bis	VI
Volet élargissement du programme.....	63,7	36,3	22,5	53,4	24,1	7,9	27,9	29,7	34,5
Ensemble des entrants.....	46,8	53,2	16,1	58,3	25,6	13,0	36,5	30,1	20,4

Champ : Jeunes entrés en 2002.

Source : Parcours (données de janvier 2003) - Exploitation : Dares.

(1) - Alsace, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes - Source : Parcours (données de janvier 2003).

LA BOURSE D'ACCÈS À L'EMPLOI

La Bourse d'Accès à l'Emploi (BAE) a été mise en place à titre expérimental en 2002 dans le cadre du dispositif TRACE. Son objectif est d'assurer « une sécurisation financière des parcours » des jeunes bénéficiaires de ce dispositif en leur ouvrant le droit à une bourse d'un montant maximal de 300 € par mois (dans la limite de 900 € par semestre) durant les périodes où ils ne perçoivent aucune ressource. Selon le nombre de périodes travaillées dans le mois, la bourse peut prendre les montants suivants : 75 €, 150 €, 225 € et 300 €.

La bourse a été attribuée aux jeunes présents dans le programme TRACE en 2002. Son versement est effectif à partir du moment où les droits sont ouverts et prend fin au moment de la sortie du programme. Elle n'a pas été reconduite pour les jeunes entrés après 2002.

Fin 2002, plus de 86 000 jeunes ont obtenu le droit à la BAE et près de 52 000 ont perçu au moins une fois la bourse au cours de l'année. Les jeunes femmes représentent 56 % des bénéficiaires alors que leur part parmi les entrants en 2002 est de l'ordre de 53 %.

Les principaux bénéficiaires de la bourse sont des jeunes entrés en TRACE en 2002 (73 %) ou au cours des quatre derniers mois de l'année 2001 (15 %).

Le premier paiement est obtenu au mieux le deuxième mois, le premier mois consécutif à l'entrée en TRACE étant un mois de « carence » durant lequel le jeune établit son dossier.

Le premier versement correspond au montant maximal de la bourse (300 €) dans sept cas sur dix. Les sommes de 75 € et 225 € sont rarement utilisées.

Parmi les jeunes entrés en 2002 ayant obtenu un droit à la bourse, 33 % n'ont reçu aucune aide durant le premier semestre (1) et 50 % ont perçu 300 € ou plus. Un sur cinq a bénéficié du montant maximal pouvant être alloué (soit 900 €) (tableau).

D'après une étude qualitative (2), la BAE a rempli son rôle puisqu'elle a permis d'assurer la continuité des ressources. Elle a permis de répondre à des situations de crise : dans le cas de pressions financières très fortes de la famille, elle fournit au jeune une tranquillité d'esprit ou une marge d'autonomie suffisante pour qu'il puisse construire et mettre en œuvre un projet. Néanmoins, ce dispositif reste insuffisant pour permettre la construction complète d'un parcours autonome (déménagement du logement familial vers un logement autonome, par exemple).

L'usage qui a été fait de la BAE diffère selon la situation du jeune :

- pour les jeunes qui sont la plupart du temps en activité, elle peut être assimilée aux indemnités de chômage, voire aux congés payés ;
- pour ceux qui sont en activité, logés chez leurs parents, sans soucis financiers, elle est plutôt perçue comme un moyen d'engager des dépenses autonomes, notamment pour la recherche d'emploi ;
- pour ceux dont la situation financière est très tendue, elle permet, à l'opposé, de satisfaire aux besoins alimentaires.

(1) - Le bénéfice de la BAE est conditionnel à l'absence de perception d'une ressource comme un salaire, une rémunération au titre de la formation professionnelle, une allocation d'invalidité, le RMI, l'allocation adulte handicapé, l'allocation parent isolé, l'allocation d'insertion... (cf. article 1 du décret n°2002-4 du 3 janvier 2002).

(2) - Réalisée entre juin et septembre 2002 par le Cabinet ACADIE.

300 euros environ par semestre

En pourcentage

Somme totale attribuée durant le premier semestre (en euros)	Part
0	32,6
75 à 225	8,4
300	13,5
375 à 525	7,9
600	10,6
675 à 825	6,6
900	20,4
Total.....	100,0

Champ : Jeunes entrés en 2002 ayant ouvert un droit à la BAE.

Source : Fichier CNASEA (données de juin 2003) - Exploitation : Dares.

Pour en savoir plus

Bonaïti C., Mas S. (2003), « L'activité des missions locales et PAIO en 2001 : des entretiens plus fréquents pour les jeunes de bas niveau », *Premières Synthèses*, à paraître, DARES.

Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes (2002), « TRACE, regards sur les pratiques ».

DREES (2002), « Étude dans cinq départements sur les fonds d'aide aux jeunes et la bourse d'accès à l'emploi », rapport réalisé par le Cabinet Acadie.

Mas S. (2002), « Un jeune sur deux en emploi à la sortie du dispositif TRACE », *Premières Synthèses*, n° 34.1, DARES.

Mas S. (2003), « TRACE : un parcours accompagné vers l'autonomie », *Premières Synthèses*, à paraître, DARES.

Minni C., Nauze-Fichet E. (2002), « De mars 1997 à mars 2001, une participation accrue des jeunes à l'emploi », *Premières Synthèses*, n° 04.2, DARES.

Minni C., Poulet-Coulibando P. (2003), « Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002 », *Premières Synthèses*, n° 07.1, DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.